



**08 et 09 avril 2022**

**30<sup>ème</sup> Rallye de l'Anguison  
MODERNE-VHC-VHRS-VMRS**



## RÈGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	<b>Lundi 21 février 2022</b>
Ouverture des engagements :	<b>Lundi 21 février 2022</b>
Clôture des engagements :	<b>Lundi 04 avril 2022</b>
Parution du road book :	<b>Lundi 28 mars 2022</b>
Dates et heures des reconnaissances :	<b>Dimanche 03 avril de 09h00 à 17h00</b> <b>Jeudi 07 avril de 14h00 à 20h00</b> <b>Vendredi 08 avril de 08h00 à 12h00</b>
Vérifications administratives :	<b>Vendredi 08 avril de 11h00 à 15h00</b>
Vérifications techniques :	<b>Vendredi 08 avril de 11h15 à 15h15</b>
Vérifications techniques Nouveau Départ après abandon	<b>Vendredi 08 avril jusqu'à 21h00</b> <b>Samedi 09 avril de 07h00 à 07h30</b>
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs :	<b>Vendredi 08 avril à 15h00</b>
Réunion des ouvriers et officiels :	<b>Vendredi 08 avril à 13h00 (PC Course)</b>
Publication des équipages admis Heures et ordre des départs de la 1 <sup>ère</sup> étape :	<b>Vendredi 08 avril à 15h30 (Podium de départ)</b>
Briefing des pilotes	<b>Par écrit et distribué lors des vérifications administratives</b>
Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape de Corbigny :	<b>Vendredi 08 avril 1<sup>ère</sup> voiture à 17h00 (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape à Corbigny :	<b>Vendredi 08 avril 1<sup>ère</sup> voiture à 19h08</b>
Publication des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> étape et heures et ordre des départs de la 2 <sup>ème</sup> étape :	<b>Vendredi 08 avril à 22h00</b>
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape de Corbigny : (dans l'ordre des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> étape)	<b>Samedi 09 avril 1<sup>ère</sup> voiture à 7h30 (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>
Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape à Corbigny :	<b>Samedi 09 avril 1<sup>ère</sup> voiture à 18h27</b>
Vérification finale :	<b>Corbigny Parc arrivée</b>
Publication des résultats du rallye:	<b>30mn après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent (Podium d'arrivée)</b>
Remise des prix :	<b>Sur le podium d'arrivée</b>

## Article 1 ORGANISATION

L'A.S.A Nivernais-Morvan, en qualité d'organisateur administratif et l'Écurie Corbigny Auto, en qualité d'organisateur technique, organisent les 08 et 09 avril 2022 le 30<sup>ème</sup> **Rallye National PEA de l'Anguison** .

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° : **43 en date du 23 décembre 2021**

### Comité d'organisation

ECURIE CORBIGNY AUTO [www.ecurie-corbigny-auto.org](http://www.ecurie-corbigny-auto.org)

- **Président** : Jean Michel PIGENET - Tel 06 82 11 80 56
- **Membres administratifs** : Jacques MARTIN - Karine BOICHÉ - Arnaud MILLEREUX - Serge AVRY
- **Membres techniques** : Laurent LEPLAT - Jean-Claude MARCHAND - François MILLERAND  
Bruno MONSINJON - Denis HAENTJENS – Denis GENET

**Secrétariat du rallye** : Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny  
Tel 06 87 35 02 75 email : [karine-boiche@orange.fr](mailto:karine-boiche@orange.fr)

**Permanence du Rallye** : Salle Saint Seine, rue du Boulevard 58800 Corbigny  
Vendredi 08 avril et samedi 09 avril de 7h00 à 21h00

### 1.1 OFFICIELS

#### Collège des Commissaires Sportifs:

<b>Présidente :</b>	Josiane CHARLEUX	9434	0403
<b>Membres :</b>	Anne CARDINAL	199648	0326
	Denis DUROC	147050	0402
<b>Directeur de Course:</b>	Gérard PLISSON	12983	0410
<b>Directeur de Course adjt/nouveau départ :</b>	Maryse THOMAS	3123	0326
<b>Directeur de Course délégué VHRS-VMRS :</b>	Jean-Paul BROSSARD	4763	0403
<b>Directeurs de Course délégués aux ES :</b>	Joël JUGNIOT	6813	0412
	Hubert BENOIT	3617	0411
	Jannick DAUBIGNE	6560	1504
<b>Directeur de Course délégué Autorité :</b>	Jean-Michel PIGENET	37172	0445
	Lucien BILLARD	9819	0417
<b>Directeur de course voiture Tricolore :</b>	Christian HAMON	29685	0408
<b>Directeur de course voiture Damier :</b>	Gérard PORA	57091	0418
	Jacques MARTIN	31701	0445
<b>Directeur de course délégué aux Parcs :</b>	Max LOLLIA	150787	0445
<b>Directeur de course E.S. Mhère :</b>	Pierre GUELAUD	15125	0401
<b>Directeur de course adjoint :</b>	Pierre GODOT	23434	0401
<b>Directeur de course adjoint stg :</b>	Robert BOTT	302406	0402
<b>Directeur de course Inter :</b>	Jonathan PETIT	53077	0404
<b>Directeur de course adjoint :</b>	Jacques LEGALL	9383	0413
<b>Chronométrateur Départ :</b>	Olivier LAMBERT	234937	1106
<b>Chronométrateur Arrivée :</b>	Daniel HERVIEU	179222	1318
	Marylise LAYER	17049	0420
<b>Directeur de course E.S. Gacogne :</b>	Michel POTHEAU	115790	0414
<b>Directeur de course adjoint :</b>	Joëlle POTHEAU	115791	0414
<b>Chronométrateur Départ :</b>	Karine LAUNAY	53487	1504
<b>Chronométrateur Arrivée :</b>	Christian GERMAIN	12593	0305
<b>Directeur de course E.S. St Martin Du Puy :</b>	Jacky OLIVAIN	3272	0324
<b>Directeur de course adjoint :</b>	Laurent LEPLAT	14830	0445
<b>Directeur de course adjoint stg :</b>	Olivier LEGRAIN	55426	0413
<b>Chronométrateur Départ :</b>	Sylvie FAIVRE	11039	0421
<b>Chronométrateur Arrivée :</b>	Michel MARCHAND	1976	0504
	Marie-Pierre FEUILLET	158060	0504
<b>Médecin Chef :</b>	Sophie TEIL		
<b>Responsable Commissaires Technique :</b>	Frédéric ALVAINES	4342	0420
<b>Commissaire Technique délégué nouveau dép.</b>	Claude BERNARD	47151	0420
<b>Commissaire Technique délégué VHC-VHRS :</b>	Christian PERROT	12848	0308
<b>Commissaires technique :</b>	Marc CHARBONNEAU	47435	0322
<b>Juges de faits :</b>	Daniel SEGUIN	2477	0413
<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>	Brigitte DREAU	2282	0420
	Bernard SOUFFLET	18577	0403
<b>Informatique et classements :</b>	David GUIBLAIN	211834	1308
<b>Speaker :</b>	Michaël PILLARD		

## **1.2 Éligibilité**

Le 30<sup>ème</sup> Rallye de l'Anguison compte pour la Coupe de France des Rallyes 2022 (coefficient 3), le Challenge de la Ligue Bourgogne Franche-Comté 2022 et le Trophée HANKOOK RALLY CUP 2022.

## **1.3 Vérifications**

Pré-vérifications administratives : Des pré-vérifications administratives seront effectuées le jour des reconnaissances (dimanche 3 avril 2022) lors de la remise du road-book au PC Course Place du Champ de Foire à Corbigny.

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies (si elles n'ont pas été envoyées avec la demande d'engagement) des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1<sup>ère</sup> page du passeport technique
- Certificat d'immatriculation du véhicule de reconnaissance

A l'issue de ces pré-vérifications et sous réserve de l'acquiescement des droits d'engagement, il sera remis aux équipages, le road-book, le numéro de reconnaissance, les plaques rallye, les panneaux de portières et l'ensemble des autocollants. Il sera aussi communiqué l'heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques. Les équipages devront présenter les originaux des licences et du permis de conduire lors du contrôle technique de leur voiture.

Vérifications administratives et techniques : Elles se dérouleront le **vendredi 08 avril 2022 de 11h00 à 15h15** à :

- **Vérifications administratives** : **Salle Saint Seine, rue du Boulevard à Corbigny**
- **Vérifications techniques** : **Place du Champ de Foire à Corbigny**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage HERVE-GRILLOT Agent RENAULT à Corbigny.  
Taux horaire de la main d'œuvre maximum : 60€ TTC

## **Article 2 ASSURANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## **Article 3 CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1 Demande d'engagement - Inscriptions**

**3.1.5** Tout concurrent qui désire participer au 30<sup>ème</sup> Rallye de l'Anguison doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée et une photocopie de son permis de conduire avant le **Lundi 04 avril 2022** à l'adresse suivante :

**Karine BOICHÉ Lot. Edouard Pail-3, rue des Roses 58800 Corbigny**  
Tel : 06 87 35 02 75 email : [karine-boiche@orange.fr](mailto:karine-boiche@orange.fr)

**3.1.10** Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum (moderne+VHC+VHRS).

**3.1.11** Les droits d'engagements sont fixés :

- 490 € avec la publicité facultative des organisateurs.
- 470 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- 450 € avec la publicité facultative des organisateurs pour tout équipage comportant 2 membres de l'ASA organisatrice.
- sans la publicité facultative des organisateurs, les droits d'engagement sont doublés.

**3.1.12** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques ne seront déposés en banque que le **mardi 12 avril 2022**.

La demande d'engagement doit être accompagnée des photocopies des documents suivants :

- Permis de conduire Pilote et Copilote
- Licences Pilote et Copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1<sup>ère</sup> page du passeport technique

### **3.2 Équipes**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **3.3 Ordre de départ**

Les voitures du rallye VHC partiront avant les voitures du rallye moderne.

## **Article 4 VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1 Voitures autorisées**

Conforme au règlement standard F.F.S.A,

### **4.2 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **4.3 Assistance**

Conforme au règlement standard F.F.S.A et selon le road-book du rallye.

L'assistance est interdite sur tout le parcours. Elle est seulement autorisée sur le parc d'assistance réservé à cet effet, soit : **Parc d'assistance Place du Champ de Foire à Corbigny.**

### **4.6 Caméra et appareils de prise de vue**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **4.7 Extincteurs**

Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

- En cas de non-respect
  - Avant le départ du rallye : mise en conformité.
  - Pendant le rallye :
    - 1<sup>ère</sup> infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité
    - 2<sup>ème</sup> infraction : disqualification

## **Article 5 IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ**

### **5.1 Identification des voitures**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### **5.2 Publicité**

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. La surface de la plaque d'immatriculation avant (520mm x 110mm), à sa position d'origine, est réservée à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer une identification promotionnelle.

## **Article 6 SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 Description**

Le 30<sup>ème</sup> Rallye de l'Anguison représente un parcours de 328,5 kms. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte 10 épreuves spéciales (3 ES différentes) :

- ES 1-2-5-8 MHERE 17,409 kms
- ES 3-6-9 GACOGNE 5,900 kms
- ES 4-7-10 ST MARTIN DU PUY 8,912 kms

Soit un total de 114 kms d'épreuves spéciales. L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### **6.2 Reconnaissances**

Conforme au règlement standard F.F.S.A, ajouter :

#### **6.2.6 Les reconnaissances sont autorisées à partir du 03 avril 2022 uniquement les jours suivants:**

<b>Dimanche 03 avril</b>	<b>de 09h00 à 17h00</b>
<b>Jeudi 07 avril</b>	<b>de 14h00 à 20h00</b>
<b>Vendredi 08 avril</b>	<b>de 08h00 à 12h00</b>

**Afin de réduire les nuisances, le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 maximum et des contrôles seront effectués.**

### 6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 6.3 Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 6.4 Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## Article 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

### 7.1 Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> étape sont en adéquation avec la publication des résultats partiels à l'issue de l'épreuve spéciale courue de la 1<sup>ère</sup> étape.

### 7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

**7.3.5** Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord. Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

### 7.3.17 Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard F.F.S.A

### 7.5.17 Sécurité des concurrents

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## Article 8 RÉCLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## Article 9 CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

## Article 10 Prix

La remise des prix se déroulera sur le podium d'arrivée place du Champ de Foire à Corbigny. Les prix sont cumulables et sont répartis suivant le tableau ci-dessous. De nombreux trophées récompenseront les lauréats.

CLASSEMENT	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
SCRATCH	500 €	350 €	200 €		
GROUPE (1)	200 €	100 € de 5 à 10 partants	50 € si + de 10 partants		
CLASSE (1)	480 €	250€ de 4 à 6 partants	150 € de 7 à 9 partants	100 € de 10 à 12 partants	60€ si + de 12 partants
Équipage Féminin (1)	480 €				

(1) Les prix par groupes, classes et féminin seront diminués de : - 50% dans le cas où il y aurait 1 seul partant  
- 25% dans le cas où il y aurait 2 partants.